

CONVENTION DE STAGE

Qui fait quoi ?

Année 2024 2025

PRECONVENTION

- Le RBDE édite les pré conventions et les distribue aux classes en début de période
- L'élève fait valider sa pré convention à son professeur référent.
- Le professeur référent renseigne l'entreprise dans PRONOTE.
- L'élève apporte sa pré convention au Bureau des entreprises.

CONVENTION

- Le RBDE vérifie et complète la convention sur PRONOTE.
- Le RBDE envoie la convention par signature électronique avec l'attestation de fin de stage à l'entreprise et au représentant légal.

SIGNATURE DE LA CONVENTION

- L'entreprise et le responsable légal signent la convention par signature électronique
- L'élève imprime son attestation de fin de stage reçu par mail.

ATTESTATION DE FIN DE STAGE

- L'élève fait remplir l'attestation de fin de stage par l'entreprise le dernier jour de son stage.
- L'élève apporte son Attestation de fin de stage au Bureau des entreprises.
- Le RBDE enregistre la gratification de l'élève.

INFO BASE ENTREPRISES PRONOTE :

Le nettoyage de la base entreprise a été entrepris l'année dernière et se poursuivra cette année encore.

Merci de modifier le moins possible l'organisation et les contenus de la base.

En cas d'entreprise nouvelle, **ATTENTION de ne pas créer de doublons** ou demander au bureau des entreprises de créer l'entreprise.